

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 17 décembre 2020**

*L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 08/12/2020

**Nb de membres en exercice** : 15

**Présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Laure DESTOUCHES, Olivier CHASLES, Brigitte BOUYGUES, Valérie COMPAIN, Charles HÉLÈNE, Nicole JEUDI, Hervé LEFEBVRE, Nathalie LEFEBVRE, Inge PERROTIN, Joël PLUMÉ, Jean SOHIER.

**Absent excusé** : Jean-Michel MARTIN DE MATOS (pouvoir à Jean Sohier).

**Absente** : Margot CHALOUAS.

**Secrétaire de séance** : Hervé LEFEBVRE

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants acceptés à l'unanimité : demande de la DETR pour la création du restaurant scolaire et une délégation consentie au Maire par le CM.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

### **1. Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Considérant que les communes de moins de 3 500 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur du conseil municipal, décide à l'unanimité, de l'adopter.

### **2. Décision Modificative 2 – budget commune - investissement**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative de l'exercice courant suivante :

<b>Désignation</b>	<b>Dépenses / Diminution de crédits</b>	<b>Dépenses / Augmentation de crédits</b>
21538 – Autres réseaux	65 000.00	
2031 – Frais d'études		65 000.00

### **3. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires**

Le conseil municipal, décide

- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droits publics  
Employés dans les services suivants : Administratif, technique, d'animation et culturel.
- De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.  
Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.
- De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

#### **4. Organisation de la semaine scolaire – rentrée 2021**

Le conseil municipal décide de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale le renouvellement de la dérogation concernant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour la rentrée scolaire 2021.

#### **5. Garantie des Prêts Caisse des Dépôts et Consignations**

L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Roch accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 950 656 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°114844 constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

#### **6. Approbation des attributions de la CLECT définitives pour 2020**

Le Conseil Municipal, approuve le tableau des attributions de la CLECT.

#### **7. Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Considérant la liste d'aptitude du centre de gestion d'Indre et Loire du 3 décembre 2020 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2020 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet.

#### **8. Demande de DETR pour la création d'un restaurant scolaire**

M le Maire rappelle le projet de création d'un restaurant scolaire situé rue de la Baratterie adossé au groupe scolaire Yvan Pommaux. L'estimation financière s'élève à 900 000 € HT. Ce projet pourrait bénéficier de subventions auprès de l'Etat notamment au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux rattachée à l'exercice 2021. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Subvention DETR      40 % soit 360 000 € HT
- Fonds propres        60 % soit 540 000 € HT

Le conseil municipal, décide de faire une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021

#### **9. Ajout d'une délégation consentie au Maire par le CM**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, d'ajouter à Monsieur le Maire la délégation suivante :

Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€. Pour les autres délégations inchangées se référer à la délibération 23-20 du 23/05/2020.

## 10. Compte rendu des différentes commissions

- **Bâtiments** : restaurant scolaire : permis de construire déposé.
- **Voirie** : devis reçus pour différents travaux de voirie et trottoirs. La commission se réunira dans la mesure du possible en début d'année 2021.
- **Environnement** : rénovation du « petit pont » en collaboration avec les agents techniques de la commune, terminée  
Devis projet de jeux pour enfants en cours.  
Piste cyclable « collègue à vélo » en cours d'étude avec le département.  
Distribution de composteurs fournis par la Communauté de communes courant janvier. Une information circulera dans les boîtes aux lettres.  
Projet « terre de jeux 2024 » à l'étude.
- **Affaires Scolaires** : repas de Noël le 17/12 à l'école.  
En raison des règles sanitaires en cours, les élections du conseil municipal des jeunes sont à nouveau reportées.  
Le carnet de liaison remplacera le permis à point à la rentrée.  
Les ordinateurs seront remplacés par l'APE à travers un don de 2 entreprises.
- **Communication** : l'Entre-Nous paraîtra fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.  
Nouvelle application CIVOX en place début d'année pour une information en temps réel des administrés de la commune.

## 11. Questions diverses

- Le repas des aînés n'ayant pas pu avoir lieu, des bons cadeaux d'une valeur de 20 € leur sera distribué dans les boîtes aux lettres (respect de la distanciation et des gestes barrières obligent)
- Pour rappel, un arrêté permanent est affiché concernant les déjections canines à ramasser et à mettre dans une poubelle.

Fin de la séance à 21h05